

## CAHIER DES CHARGES

### MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA FOURNITURE D'EPICERIE

#### Article 1 : administration contractante

Lycée La Prat's (Etablissement Public Local d'Enseignement)  
2, rue du 19 mars 1962  
71250 CLUNY  
Tel : 03 85 59 57 00  
SIRET : 1 97 100 233 000 18  
Personne signataire du marché : M. Laurent JOLY, Provisieur

#### Article 2 : objet du marché

La présente consultation a pour objet **la fourniture d'EPICERIE pour l'année scolaire 2022/2023.**

#### Article 3 : procédure de passation

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Les bons de commande seront établis au fur et à mesure des besoins auprès du (des) fournisseur(s) retenu(s) à l'issue de cette consultation.

#### Article 4 : durée du marché

Le marché est conclu du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023.  
La notification consiste en l'envoi de bons de commande au(x) titulaire(s) des différents lots.  
Le marché n'est pas renouvelable.

#### Article 5 : délai et mode de règlement

Le mode de règlement du marché est le virement bancaire.  
Le paiement intervient dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures.  
Les factures dématérialisées seront adressées à l'établissement par l'intermédiaire de la plateforme « Chorus pro », portant outre les mentions légales les indications suivantes :

- Référence du marché,
- Nom et adresse du lycée,
- N° et date du bon de commande,
- Date de facturation,
- N° SIRET et APE ou RCS du titulaire,
- Références bancaires complètes (BIC et IBAN),
- Fournitures livrées exactement définies,
- Montant hors TVA,
- Taux et montant de la TVA,
- Montant TTC.

Il ne peut être versé d'avance ou acompte au titulaire.  
Les prestations sont payées après service fait.

## **Article 6 : modalités d'exécution**

Les commandes interviennent tout au long de la durée du marché en fonction des besoins.  
Les livraisons s'effectuent au moins deux fois par semaine du lundi au vendredi, de 6h30 à 9h45 en période scolaire.  
Les horaires de livraison hors période scolaire seront précisés lors de la commande.  
Le titulaire du marché ne peut en aucun cas imposer un montant minimum de commandes pour effectuer la livraison.  
Le titulaire est responsable des risques liés au transport des produits objets du bon de commande. Il s'engage au respect des normes régissant sa profession.

## **Article 7 : délai de validité des offres**

Les prix des produits listés en pièce jointe et les pourcentages de remise proposés par rapport au prix catalogue pour l'ensemble des autres produits sont fermes pendant la durée du marché. Le lycée pourra également bénéficier des offres promotionnelles du fournisseur.  
Dans le cas contraire, la personne signataire du marché pourra informer le titulaire du marché, par lettre recommandée avec accusé de réception, de sa volonté d'y mettre fin. La résiliation se fera sans indemnité pour le titulaire.

## **Article 8 : garanties**

Les produits livrés doivent être conformes aux bons de commande.  
Le titulaire devra remédier en toute diligence et à ses frais à tout défaut des marchandises et aux conséquences que ces défauts entraînent pour l'EPLÉ.

## **Article 9 : présentation des offres**

Les candidats doivent impérativement fournir les documents suivants :  
➤ **L'offre datée et signée, faisant apparaître les prix des produits listés en pièce jointe, les pourcentages de remise par rapport aux prix catalogue pour les autres produits, la possibilité de bénéficier des offres promotionnelles, les conditions de livraison.**

## **Article 10 : conditions d'envoi**

Les offres sont établies conformément à l'article 9 du présent règlement et remises au lycée contre récépissé ou transmises en recommandé avec demande d'avis de réception ou mél.  
Elles doivent impérativement parvenir au lycée La Prat's, service intendance, pour **le vendredi 17 juin 2022, dernier délai.**

## **Article 11 : jugement des offres**

Les critères retenus seront :

1. Qualité des produits,
2. Prix,
3. Qualité des services associés : facturation, suivi des commandes,
4. Qualité des conditions de livraison.

## **Article 12 : renseignements complémentaires**

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent s'adresser à :

M. MICHELON Fabrice, adjoint-gestionnaire  
Tel : 03 85 59 57 00  
Mail : fabrice.michelon@ac-dijon.fr